

222C2495  
FR0000065484-FS0901

17 novembre 2022

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**LECTRA SA**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 novembre 2022, la société de droit américain de l'Etat du Delaware Artisan Partners Limited Partnership<sup>1</sup> (251 Little Falls Drive, c/o Corporation Service Company, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 novembre 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LECTRA et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 1 887 218 actions LECTRA représentant autant de droits de vote, soit 4,99% du capital et 4,97% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions LECTRA sur le marché.

---

<sup>1</sup> Contrôlée par la société Artisan Investments GP LLC (agissant en qualité de « *general partner* »), elle-même contrôlée la société Artisan Partners Holdings LP. Il est précisé que la société Artisan Partners Holding LP. est l'unique membre de la société Artisan Investments GP LLC et l'unique « *limited partner* » de la société Artisan Partners Limited Partnership. La société Artisan Partners Holding LP est contrôlée par Artisan Partners Asset Management Inc (« *agissant en qualité de « general partner* »).

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 37 784 973 actions représentant 37 988 622 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.